



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE — Vol. 24, n°14

LE VACCIN VPH : FAITS RÉCENTS ET DONNÉES RÉGIONALES

par : D^{re} Dominique Bernard, médecin-conseil

Certains d'entre vous ont dû lire un article dans le quotidien *Le Devoir* concernant la vaccination contre les virus du papillome humain (VPH). Il s'agit de l'article intitulé « Appel urgent à un moratoire sur la vaccination contre les VPH », écrit par Geneviève Rail et Luisa Molino, chercheuses à l'Université Concordia, et par Abby Lippman, chercheuse et professeure émérite à l'Université McGill.

On y critiquait ce programme de vaccination du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur pied depuis 2008 en disant que le consentement des vaccinés n'était pas éclairé, qu'il n'y avait pas de recherches fiables sur l'innocuité du vaccin anti-VPH, que le système de pharmacovigilance était déficient au Québec et au Canada. Il y était dit de ce programme de vaccination qu'il s'agissait d'une fausse priorité en santé publique, que l'efficacité vaccinale était non prouvée et qu'un marketing frauduleux sous-tendait son approbation par Santé Canada.

L'Alliance Canadienne pour l'immunisation n'a pas tardé à acheminer au journal *Le Devoir* une lettre où elle s'est positionnée face aux arguments soulevés par les chercheuses. Elle a rappelé que le « programme public d'immunisation vise à prévenir l'infection par un virus qui peut conduire à un certain nombre de cancers – cancers potentiellement mortel », que « ce vaccin prévient également la plupart des formes cliniques de verrues génitales, qui affectent considérablement la qualité de vie. Les succès du programme québécois de vaccination sont clairs : il a diminué de façon importante les quatre VPH ciblés par le vaccin en plus d'avoir diminué de 50 % les verrues génitales chez les femmes de moins de 20 ans ».

Nous vous mettons en lien les deux articles que vous pourrez consulter. Cela vous permettra de comprendre d'où vient le questionnement de certains de vos patients, s'ils vous en parlent, et de vous donner de l'information à ce sujet.

Article « Appel urgent à un moratoire sur la vaccination contre les VPH » :

<https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCgQqQlWAGoVChMI8buSmf-tyAIVAkY-Ch25fABR&url=http%3A%2F%2Fwww.ledevoir.com%2Fsociete%2Fsante%2F451710%2Fvaccination-contre-les-vph-appel-urgent-a-un-moratoire&usg=AFQjCNF2tvSkmASUHqdEG-UOqNoawRGafw&bvm=bv.104317490,d.dmo>

Article de l'Alliance Canadienne pour l'Immunisation :

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/451978/la-replique-vaccination-contre-le-vph-une-prise-de-position-irresponsable>

Régionalement, notre programme de surveillance des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) suite à une immunisation relève depuis le commencement du programme de vaccination VPH, en 2008, une moyenne de sept déclarations par année pour ce vaccin, la majorité se classant dans la catégorie générale des allergies. Cette surveillance régionale s'arrime avec celle provinciale qui elle-même partage les données avec le Canada et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Aucun signal d'alarme n'a été détecté au sujet de ce vaccin à travers ce programme de surveillance. Ce système de surveillance post-commercialisation fait d'ailleurs exemple dans le monde. Si vous êtes intéressés à consulter le rapport de surveillance des MCI provinciales du MSSS de 2003 à 2012, il est disponible sous la section *Information pour les professionnels de la santé/Manifestations cliniques inhabituelles (MCI)/Surveillance et vigie* du site Web du MSSS ou également au lien suivant : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/14-278-40W.pdf>.

Vous pouvez d'ailleurs trouver de l'information concernant la vaccination en naviguant dans les différents liens qui y sont présentés.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses
Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers, Équipe des maladies infectieuses

Mise en page

Marie-Pier Bélanger, Équipe des maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2015

Dépôt légal

Quatrième trimestre 2015
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

